



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Caisses d'épargne et de prévoyance

Question écrite n° 50089

### Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude que suscite parmi les petits épargnants et le personnel du réseau « Ecureuil » le projet de réforme du statut juridique des Caisses d'épargne. En effet, le 4 décembre 1996, le conseil de surveillance du centre national des Caisses d'épargne (CENCEP) a adopté un projet visant à transférer le capital des Caisses d'épargne à des fondations créées pour l'occasion et chargées de la mission d'intérêt général du groupe. Parallèlement, les Caisses d'épargne abandonneraient leur statut « sui generis » à but non lucratif pour devenir des sociétés anonymes coopératives dont le capital pourrait être ouvert progressivement à des actionnaires extérieurs. Or, actuellement, les Caisses d'épargne occupent, en France, une place particulière. Il lui rappelle que le réseau « Ecureuil » joue un rôle social important reconnu par tous, qu'il concourt à l'aménagement du territoire en reinjectant localement l'épargne collective et qu'il ne pratique aucune exclusive en maintenant des guichets en milieu rural. En conséquence, et afin de rassurer les petits épargnants et le personnel du réseau « Ecureuil », il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, après les conclusions de la mission d'information parlementaire, une réforme du statut juridique des Caisses d'épargne sera proposée par le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bourgasser Alphonse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50089

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1596